Votre rendez-vous d'informations

TINCQ'Infos

NUMÉRO 3
Juin 2019

TINCQUES EN TRAVAUX "UN MAL POUR UN BIEN"

P.2

> PAGE 2

- Tincques en travaux : "Un mal pour un bien"
- Un appartement de la commune libre d'occupation
- Déménagement des conteneurs

> PAGE 3

- Permanence d'un conciliateur de justice
- Les diplômés de l'année
- Brûlage des déchets verts à l'air libre
- Enquête sur l'emploi

> PAGE 4

- 14 juillet 2019

Ce bulletin est également disponible sur **www.ville-tincques.fr** onglet : bulletins municipaux

Tincques en travaux : « UN MAL POUR UN BIEN »

LES TRAVAUX LIÉS À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE GAZ DE VILLE DANS LA RUE PRINCIPALE TOUCHENT À LEURS FINS APRÈS UNE PÉRIODE D'ENVIRON 2 MOIS.

Ce double chantier a nécessité une interruption de la circulation pendant cette période afin de faire le travail dans les meilleures conditions de sécurité et d'en réduire par conséquent sa durée.

DES TRAVAUX, RUE DE LA GARE

Un nouveau chantier va démarrer aux environs du 8 juillet principalement rue de la gare mais également sur une partie de la rue principale de part et d'autre de la place, jusqu'au passage à niveau et jusqu'à l'agence du Crédit Agricole. Comme présentés aux riverains lors de la réunion publique du 6 mai dernier, les travaux consisteront à:

- aménager un parking digne de ce nom place de la gare,
- refaire entièrement les trottoirs et la borduration rue de la gare et une partie de la rue principale
- aménager un parcours piétonnier vers l'école
- sécuriser la traversée de la route face à l'école par un plateau surélevé
- aménager un rond point franchissable à l'intersection sur la place afin de réduire la vitesse de circulation et après avoir remis à neuf les conduites d'eau de pluie qui se déroulera ailleurs (rues des Moulins et rue de Chelers)

DES PÉRIODES D'INTERDICTION

Là aussi des restrictions de circulation seront nécessaires, et un nouveau plan de circulation sera mis en place pendant toute la période estivale en concertation avec l'entreprise Balestra. L'accès aux riverains, aux commerces et au cabinet médical sera maintenu dans la mesure du possible, mais des périodes d'interdiction totale seront également inévitables.
Les festivités de la ducasse seront perturbées, et notamment la brocante

Les modes de chauffage des établissements communaux seront également transformés cet été, et le gaz de ville remplacera le fuel. C'est ainsi que 4 chaudières neuves équiperont l'école élémentaire, la médiathèque et l'école maternelle, la mairie, et 2 appartements appartenant à la commune.
Un nouveau brûleur gaz équipera la chaudière de la cantine garderie.
Tout sera fait pour que ces nouvelles installations soient opérationnelles cet été et en septembre.

Un appartement de la commune LIBRE D'OCCUPATION

En effet l'un des 2 appartements situé rue de la gare (au-dessus de l'ancienne poste) sera libre d'occupation à compter du 9 août prochain, au terme de la période de préavis.
Cet appartement neuf date de 2010, sa superficie totale est de 83m² (dont 2 chambres) et son loyer mensuel est de 528,82 €.
Les personnes intéressées par ce logement sont invitées à se faire connaître en mairie ou auprès de l'étude notariale Buneau-Cadet à Tincques.

Déménagement DES CONTENEURS

Les 2 conteneurs à verre appartenant au SMAV et le conteneur de vêtements appartenant au Relais ont été déplacés contre le mur du cimetière au niveau de la station d'épuration.

Permanences d'un conciliateur de justice EN MAIRIE DE TINCQUES

AU TERME DE SA PRESTATION DE SERMENT DU 13 MAI 2019 À LA COUR D'APPEL DE DOUAI, M. RÉMI HADDAD A ÉTÉ NOMMÉ CONCILIATEUR DE JUSTICE, ET A SOLLICITÉ LA MAIRIE DE TINCQUES POUR TENIR DES PERMANENCES À DESTINATION DES ADMINISTRÉS.

UN CONCILIATEUR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le conciliateur n'est ni un juge, ni un enquêteur. Il intervient à la demande soit d'un particulier, soit du Tribunal d'Instance, et dans le seul but de trouver un accord par le dialogue et la concertation. Son rôle n'est pas de savoir qui a raison ou tort, mais son but est de trouver une solution qui puisse satisfaire les 2 parties.

Il traite les litiges de voisinage (bruits intempestifs, aboiements ….), les litiges de consommation avec un fournisseur (internet, d'eau, de gaz ou d'électricité), un artisan, et d'une manière générale tout ce qui relève du droit civil (propriété, usage des biens, dettes, conflits entre propriétaires et locataires...)

UNE PERMANENCE EN MAIRIE

M. HADDAD sera présent en mairie chaque 1er samedi du mois, une première séance s'est déjà tenue le 1er juin, et la prochaine sera donc le samedi 6 juillet de 9h00 à 12h00. Pour le rencontrer, il convient de prendre rendez-vous soit au standard de la mairie (03 21 47 38 49), soit en composant le 07 82 03 00 84 ou alors par mail à l'adresse suivante : remi.haddad@conciliateurdejustice.fr

Les diplômés DE L'ANNÉE

L'habitude est prise maintenant chaque année, lors de la cérémonie du 14 juillet, les jeunes diplômés de tincques sont mis à l'honneur pour leur réussite aux examens suivants : CAP, BEP, BAC, BTS licence, diplômes professionnels ou supérieurs.

Dès la connaissance des résultats, les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en mairie en apportant la preuve de leur réussite.

Brulage des dechets verts À L'AIR LIBRE

A l'approche de l'été, il est important de rappeler que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par les 5 règlements sanitaires de la région des Hauts de France.
Cette interdiction est également rappelée dans les plans de protection de l'Atmosphère (PPA) Nord / Pas-de-Calais
Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'il engendre, le brûlage à l'air libre des végétaux contribue à la dégradation de la qualité de l'air et à des conséquences sanitaires avérées.
Dans la région des Hauts de France, la pollution de l'air par les particules fines (PM2.5) est à l'origine de 6 500 décès prématurés par an (source Santé Publique France – 2016).

Etude sur l'emploi, LE CHOMAGE ET L'INACTIVITE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E) effectue, tous les trimestres et depuis de nombreuses années, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer le nombre de personnes qui ont un emploi, qui sont au chômage, qui ne travaillent pas ou sont retraitées.
C'est la seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles imposées par le Bureau International du Travail, et d'apporter de nombreuses informations sur l'état et l'évolution du marché du travail. de 15 ans ou plus.
A cet effet, tous les trimestres, 67 000 logements sont enquêtés après avoir été tirés au sort sur l'ensemble du territoire.
C'est ainsi que, du 1er juillet au 27 juillet 2019, une enquête sera réalisée sur le territoire de la commune de TINCQUES.
L'enquêteur, nommément désigné par l'INSEE, devra obligatoirement être muni de sa carte officielle.
Les réponses fournies lors des entretiens resteront anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

-TINCQUES-

14 JUILLET 2019

KARTING ELECTRIQUE

11H › DÉPOT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS AVEC L HARMONIE MUNICIPALE TINCQUES SAVY

11H30 › DISTRIBUTION DES LIVRES AUX ELEVES DE L'ECOLE DE TINCQUES

12H30 › APERITIF CITOYEN ET RESTAURATION SUR PLACE

13H › KARTING ELECTRIQUE + STRUCTURE GONFLABLE POUR LES PLUS PETITS

14H › SPECTACLE AVEC LE GROUPE **STARCLUB**

15H › PRESTATION MUSICALE AVEC LES **CLÉS DE SOL DE NOEUX LES MINES**

18H30 › **SOIRÉE KARAOKE GRATUIT** + CROQUE MONSIEUR + BUVETTE

RESTAURATION SUR PLACE + APRES MIDI GLACES

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Ville de TINCQUES

Création visuelle : GD Conceptions - 06 61 19 95 83 - www.gdconceptions.fr

Création graphique : GD Conceptions - 06 61 19 95 83 - www.gdconceptions.fr

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Rédaction : Mairie de Tincques - Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS